

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.11.00 Convocation du 17.11.00

Compte rendu affiché 28 Novembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA


Présents : M. LAFFLY, Mme BOUHEY, MM. POINT, VERGNE,
Objet : Contrat Ville 2000-2006 : CHATUT et FAURE,
Convention Locale d'Application Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	22
votants	27

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,
WYMAN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DOIZY,
GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,
Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers
Municipaux,

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - M. MIGNOT par M. DOIZY -
Mme GUERIN par Mme BOUHEY - M DUCRET par
M. CHATUT - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absents excusés : MM. DOUCET et MARCENDE.



Monsieur le Maire rappelle que Neuville-sur-Saône compte deux quartiers reconnus prioritaires dans le cadre de la "Politique de la Ville". A ce titre, l'*ECHO* et l'*AVENTURIERE* figurent dans la catégorie II du Contrat de Ville 2000-2006 qui vient d'être signé.

Il explique que, si le contrat contient les zones dans lesquelles s'appliqueront les dispositifs Politique de la Ville, le détail de ces actions doit être développé dans une convention spécifique locale, uniquement destinée aux secteurs en cause.

Il invite donc l'assemblée à examiner, puis à adopter le document préparé à cet effet par le service D.S.U. Présenté dans le détail aux élus du Conseil Municipal lors de la réunion de travail du lundi 13 novembre, cette convention contient un rappel des actions réalisées dans le cadre du précédent Contrat de Ville (1994-1998), un constat de la situation et les axes de travail retenus.

Il souligne que sont expliquées en détail les propositions d'actions suivantes : habitat et requalification urbaine, insertion, emploi et développement économique, développement social et pilotage de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Contrat de Ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise signé le 9 octobre 2000,

- Considérant la nécessité de mettre en œuvre les actions particulières concernant la commune de Neuville-sur-Saône, actions définies dans une convention locale d'application,
- Adopte le projet présenté de convention locale d'application du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise relatif à la commune de Neuville-sur-Saône,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention et à mettre en œuvre les actions qu'elle contient.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 Novembre 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 26 Décembre 2000
- de la publication le 27 Décembre 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 26 Décembre 2000